

# Rénovation énergétique globale à 1 euro : attention aux arnaques

**Nous faisons face depuis plusieurs semaines à de nouvelles offres à 1 euro pour de la rénovation globale (ou semi-globale).**

**Les propositions peuvent paraître attrayantes mais attention elles ne sont pas toutes sérieuses !**

Nombreuses malfaçons, travaux non adaptés, chantiers non terminés, promesses d'aide non perçues ou moindre qu'attendues... qui obligent les particuliers à refaire les travaux de rénovation énergétique à leur frais. Des données personnelles (identité, numéro fiscal...) peuvent également être récupérées.

Pour rappel, la loi n° 2020-901 du 24 juillet 2020 interdit le démarchage téléphonique en matière de rénovation énergétique.

Les services publics ne font ainsi pas de démarchage, que ce soit par internet, par téléphone ou à domicile.

Nous vous conseillons de prendre toutes vos précautions lors d'une sollicitation : effectuer des recherches sur l'entreprise, exiger un devis précis et prendre le temps de la réflexion avant de signer tout document.

Nous vous invitons à privilégier des professionnels locaux et contacter votre service public de la rénovation énergétique proche de chez vous :

Maison de l'habitat des Communautés du Pays de Saint-Malo  
02 99 21 17 26 (du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 )  
infoenergie@pays-stmalo.fr  
23, avenue Anita Conti - 35400 Saint Malo

Bon à savoir : depuis le 1er juillet 2021, le coup de pouce « isolation des combles et planchers » a été modifié suite à l'arrêté du 13 avril 2021, pour limiter les offres à 1 euro dans le but de réduire le démarchage abusif, les malfaçons et les arnaques à 1 euro.

**En cas de signature d'un devis, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours.**